



GUIDE DE REPRISE DU BADMINTON

Mesures sanitaires / **Mai-Juin 2021**



FFBad
Fédération Française
de Badminton

PÉRIMÈTRE DE REPRISE D'ACTIVITÉS



Reprise des mineurs pour les créneaux encadrés dans le respect de ce protocole

Couvre-feu : 21h00

**19
MAI**

**9
JUN**

Reprise des majeurs pour les créneaux encadrés dans le respect de ce protocole

Couvre-feu : 23h00

Reprise des compétitions pour les mineurs

Reprise des compétitions pour les majeurs dans la limite de 50% de la capacité totale du gymnase

Fin du couvre-feu

Fin de la jauge de 50% pour les compétitions adultes

**30
JUN**

Limitations :

- Ces mesures sont soumises au maintien du taux d'incidence dans le département concerné en-dessous du seuil fixé par le Gouvernement
- L'ouverture et la fermeture des gymnases sont soumises à la décision des préfets et des maires
- La commission médicale de la FFBaD préconise de respecter un délai de 4 semaines entre la reprise de l'activité et la participation à une compétition afin de prévenir les blessures

La FFBaD vous propose ce protocole de reprise d'activités sportives grâce à la confiance du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le présent protocole FFBaD précise les modalités d'organisation des activités "badminton" :

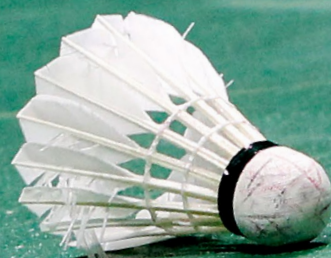
- des mineurs licenciés dans un club affilié à partir du 19 mai 2021
- des majeurs licenciés dans un club affilié à partir du 9 juin (en-dehors des publics prioritaires qui ont pu continuer de pratiquer)

Ainsi, les créneaux de jeu libre et d'entraînement pourront reprendre aux dates précisées ci-dessus dans le strict respect du présent protocole. Les compétitions reprendront à leur tour à partir du week-end du 12 juin.

En plus du respect strict des gestes barrières édictés par le gouvernement, la FFBaD est résolument engagée dans la lutte contre l'épidémie tout en ayant le souci de favoriser l'épanouissement des badistes tenus éloignés trop longtemps des courts.

Nous comptons sur chacun et chacune pour respecter et faire respecter scrupuleusement les gestes barrières, en conscience et en responsabilité, afin de démontrer l'exemplarité de la communauté du badminton fédéré et de préserver la santé de toutes et tous.

La FFBaD a créé une adresse unique, pour toutes questions : infoscovid@ffbad.org



À RESPECTER ET À FAIRE RESPECTER

À télécharger
[ICI](#)

REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est possible dans tous les équipements sportifs couverts à partir du 19 mai 2021 pour les mineurs et du 9 juin pour les majeurs. La FFBAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation physique de 2 mètres minimum en dehors du court



Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu, pour toutes les personnes de 6 ans et +



Tenue d'un registre de présence

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)



Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

SUR LE TERRAIN



Port du masque sportif recommandé pour les pratiquants et port du masque obligatoire pour l'encadrant



Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette



Double autorisé



Changements de coté possible en respectant le sens des aiguilles d'une montre

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org



LES DEVOIRS DU CLUB



- Désigner un référent COVID qui devra s'assurer du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières issus des recommandations sanitaires. Le référent COVID doit être déclaré par le club auprès du gestionnaire de l'équipement.
- Tenir un registre de présence et le communiquer aux services compétents si nécessaire. Un document type est disponible dans votre boîte à outils pour la reprise, sur [MyFFBaD](#).
- Faire respecter les gestes barrières :
 - Affichage dès l'entrée dans le gymnase des règles générales et du document FFBaD.
 - Inviter les pratiquants et leurs responsables légaux à télécharger l'application [Tousanticovid](#)
- Fermer les vestiaires collectifs.
- Planifier les entraînements pour permettre aux licenciés d'être rentrés chez eux avant l'heure éventuelle de couvre-feu.



- Veiller, en collaboration avec le gestionnaire de l'équipement, au nettoyage et à la désinfection des lieux.
- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité :
 - Distanciation physique d'au moins deux mètres en statique.
 - Éviter le brassage des pratiquants :
 - Groupes homogènes stabilisés pour toutes les séances.
 - Les attroupements et rassemblements doivent être limités et évités au maximum.
 - Respecter un intervalle de 5 minutes entre chaque séance.

LES DEVOIRS DES LICENCIÉS



- Ne pas se présenter à l'entraînement si vous avez des symptômes caractéristiques de la COVID19, si vous êtes identifié comme cas contact ou si vous avez été testé positif.
- Déclarer sans délais à l'éducateur sportif, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le licencié qui est lui-même positif.
- Venir seul – les accompagnants sont interdits dans l'enceinte du gymnase – en tenue et avec son propre matériel.
- Respecter le protocole affiché.

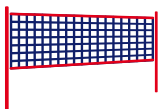


LES RÈGLES SPÉCIFIQUES



- Double autorisé
- Poignées de main, checks ou autres sont remplacés par un signe de la raquette
- Changements de côtés possibles en circulant dans le sens d'une aiguille d'une montre

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL



- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après.
- Éviter au maximum les points contact en laissant les portes ouvertes.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.
- Si des équipements partagés (ex : raquettes) sont indispensables, ils seront désinfectés après chaque séquence.
- Aérer entre chaque séance si c'est possible.

GEL HYDROALCOOLIQUE



- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition à l'entrée et à la sortie de l'équipement.
- Il est important de se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique régulièrement.

PORT DU MASQUE



- Le port du masque chirurgical est obligatoire en dehors des terrains dans l'ensemble de la salle pour l'ensemble des personnes présentes (encadrants et badistes de plus de 6 ans).
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières. L'affiche du port du masque obligatoire est disponible [ICI](#).
- Les joueurs viennent chacun avec leurs masques.
- Le club doit mettre à disposition des masques pour les encadrants.
- Il est recommandé aux licenciés d'utiliser un masque sportif durant la pratique.



— JE SUIS ENCADRANT

- J'adapte ma séance en favorisant les activités, ateliers ou autres permettant de garantir la distanciation et le respect des gestes barrières
- Je montre le bon exemple :
 - En portant bien mon masque à tout moment
 - En utilisant le gel hydroalcoolique
 - En rappelant à chaque début de séance les gestes barrières
- Je suis le garant de l'application des gestes barrières et de la distanciation
- Je fais le lien avec les familles

— JE SUIS DIRIGEANT

- Je rassure les licenciés et leurs responsables légaux :
 - En communiquant avec eux en amont de la reprise.
 - En anticipant le fait que les responsables légaux ne pourront accéder au gymnase.
 - En leur rappelant que les gestes barrières sont bien respectés.
- Je forme mes salariés, mes bénévoles, sur les protocoles à respecter et à faire respecter.
- Je désigne un référent Covid et m'assure avec lui du respect des gestes barrières.
- J'entretiens le lien avec la municipalité.
- Je fournis des masques à mes encadrants et le matériel sanitaire nécessaire.

Retrouvez dans votre boîte à outils sur [MyFFBaD](https://myffbad.fr) un inventaire des aides que vous pourrez demander ainsi que des modèles de courrier à adresser à votre mairie.



— OFFICIELS TECHNIQUES, TABLE DE MARQUE ET PLATEAU DE JEU

- La table de marque doit être accessible en respectant les distanciations recommandées. Un sens unique de circulation doit être établi pour y accéder.
- Les feuilles de matchs doivent être manipulées par une seule personne à la table de marque. Celle-ci devra se désinfecter les mains avec un gel hydroalcoolique avant et après la manipulation des dites feuilles. Les stylos doivent être désinfectés entre chaque utilisateur.
- L'affichage des informations concernant la compétition (poules, résultats, etc.) doit être effectué en grands caractères afin d'être lisible à distance.
- Lors des réunions du juge-arbitre, limiter le nombre de personnes au strict nécessaire (un seul conseiller ou représentant par équipe si possible) et maintenir une distanciation physique (1 mètre minimum) dans la salle de réunion.
- Le port du masque est également obligatoire à l'ensemble des Officiels Techniques. Lors des matchs sur lesquels ils officient, les juges de lignes et les arbitres peuvent quitter leur masque une fois assis à leur chaise. Le masque doit être remis à la fin du match avant de quitter le terrain.
- Les joueurs sont autorisés à quitter leur masque après le tirage au sort. Ils doivent remettre leur masque une fois le match terminé.
- Lors du protocole d'entrée et de sortie des terrains, une distance entre les participants doit être maintenue. Le flux de circulation sur le plateau de jeu doit être unidirectionnel.
- Pour changer de ½ terrain, les joueurs prennent uniquement leurs affaires.
- Que ce soit lors des matchs de simple ou de double, un seul conseiller par demi-terrain est autorisé. Celui-ci est autorisé à retirer son masque seulement lorsqu'il est assis sur sa chaise.
- Le juge de service doit, soit utiliser un gel hydroalcoolique pendant le match en pratiquant toujours les mesures d'hygiène telles que ne pas se toucher le visage, soit ne pas éternuer dans ses mains, etc.
- Pas de poignée de main avant ou après le match ou lors de la remise des prix. Au lieu de se serrer la main, les joueurs peuvent toucher les raquettes de leur adversaire, faire un signe de la tête ou de la main ou porter la main sur le cœur pour saluer les officiels techniques.
- L'ensemble des matériels utilisés est désinfecté avant et après le tournoi. Dans la mesure du possible, un même matériel doit être utilisé par une seule personne.



— BUVETTE & BOUTIQUE

- L'organisation du flux du public est gérée afin de limiter les croisements.
- Si possible mettre à disposition des tables de restauration pour le public de la buvette.
- Lorsque cela est pertinent, notamment sur les lieux d'accueil (réception) des barrières physiques additionnelles sont installées (vitres, cloisons temporaires, etc.) pour réduire les flux de circulation d'air et les contacts directs.
- Les lieux ou moments de concentration de type buffet seront évités ou a minima repensés et encadrés pour éviter le regroupement : limitation du nombre de personnes simultanées, marche en avant pour éviter les croisements.
- Les menus seront présentés sous toute forme évitant tout contact. Les objets pouvant être touchés par plusieurs personnes (livres, jeux, journaux, salières, etc.) devront être évités.
- Du gel hydroalcoolique ou toute autre solution désinfectante est mis à disposition.
- Pour les équipes buvette, il est prévu le port du masque obligatoire et un lavage de mains/ au gel régulier, y compris pour le personnel travaillant au comptoir.
- Les clients n'ont pas l'obligation de porter un masque à table.
- Tout mode de paiement sans contact (prépaiement, virement, cartes bancaires, QR code, etc.) est privilégié.

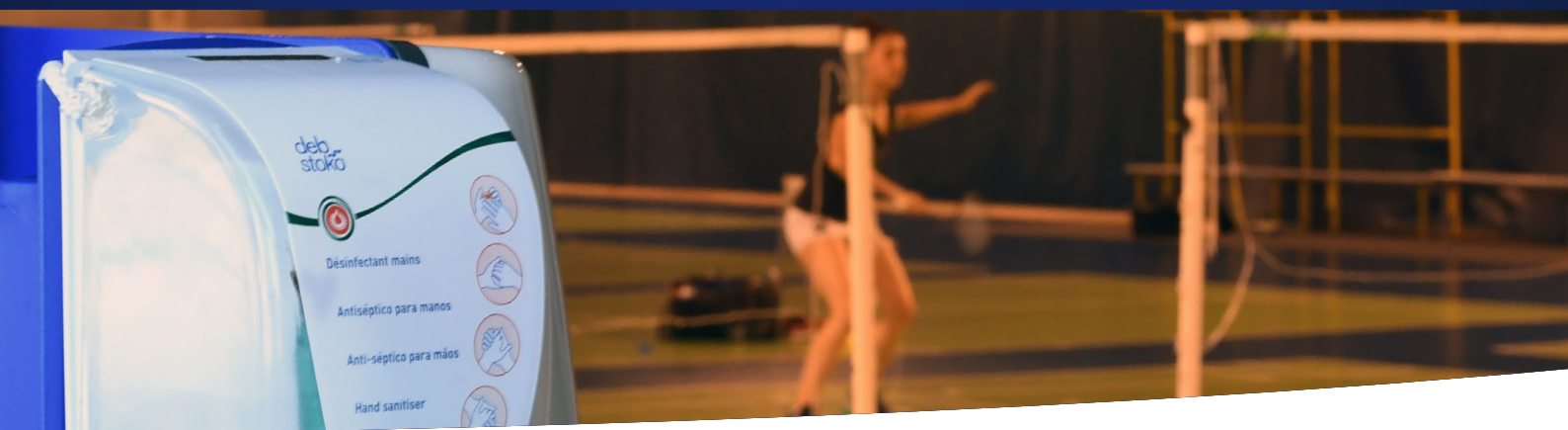
— ACCUEIL DU PUBLIC

- La gestion des flux à l'arrivée et au départ ainsi que le placement des publics (en tribune ou sans tribune) doivent être aménagés pour garantir la distanciation physique.
- Le port du masque est obligatoire.
- Les déplacements sont à limiter au strict nécessaire au strict nécessaire.
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes.
- Du 9 au 30 juin, une jauge de 50% par rapport à la capacité totale du gymnase devra être appliquée à la totalité des personnes présentes (participants, bénévoles, officiels techniques)

— AUTORITÉ

- En cas de non-respect du protocole sanitaire sur le plateau de jeu, les personnes concernées ne sont pas autorisées à poursuivre la compétition et les faits doivent être rapportés sur le rapport du juge-arbitre.
- La gestion du protocole sanitaire en dehors du plateau de jeu est sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition.

PROCÉDURE EN CAS DE CAS POSITIF COVID



QUE FAIRE ?

UN DIRIGEANT, JOUEUR ETC. DU CLUB VOUS INFORME
QU'IL A ÉTÉ **TESTÉ POSITIF AU COVID.**

1. J'invite ce dirigeant, joueur etc. à rester chez lui et à éviter les contacts avec d'autres personnes.
2. Je l'invite à prendre attache avec son médecin traitant.
3. Je préviens l'ARS de mon département.
4. Avec l'aide de l'ARS j'identifie les « cas contacts à risque ».

« Toute personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université). »
5. Je préviens les cas contacts identifiés et je les invite à prendre attache avec leur médecin traitant, à rester chez eux et à éviter les contacts avec d'autres personnes. Je leur indique qu'ils doivent se faire tester 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
 6. Je leur indique qu'ils peuvent se faire tester dans le laboratoire de leur choix ou dans les centres de dépistage de leur choix <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Les tests PCR sont totalement pris en charge par l'assurance maladie et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin.

VALIDITÉ DU PRESENT PROTOCOLE

MAJ. 12/05/2021



Ce protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire en France et dans chaque territoire. Des décisions gouvernementales et fédérales pourront en découler.

Il en va de la responsabilité de chaque club de faire appliquer ce protocole afin de garantir les meilleures conditions de reprise pour les badistes, tant sur le plan de la santé (gestes barrières) que de l'intégrité (promotion de l'échauffement et diffusion de bonnes pratiques pour éviter les blessures).

Restez à jour en suivant des sources crédibles et officielles telles que le gouvernement, le ministère des sports et la Fédération, pour pouvoir adapter votre activité en toute sécurité et tenir vos bénévoles et licenciés informés.

Aussi, nous vous encourageons également à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre comité départemental et/ou votre ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités.

Pour vous informer un seul site de référence : www.ffbad.org



FFBad

Fédération Française
de Badminton